

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE.
WILAYA DE BEJAIA.
DAIRA DE KHERRATA.
COMMUNE DE KHERRATA.
MATRICULE FISCAL N°:00000094906449108322.
N° : 04 /2026.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE **D'UN MARCHE.**

Conformément aux dispositions des articles N°46 du loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics et N°65 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'assemblée populaire communale de kherrata, informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°03/2026 du 29/03/2026 publié dans la presse écrite : عالم الاهداف et الصحافة en date du 08/04/2026, le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) en arabe et français la semaine du 12 au 18/04/2026, la presse électronique : خبر برس et ALMASDAR en date du 08/04/2026 relatif au projet : **Entretien et Revêtement du chemin communal N°05 reliant CW 32 EL MOUKEF – BRADMA limite de commune de TASKRIOUT (1^{ère} Tranche).**

Qu'à l'issue d'ouverture des plis et d'évaluation des offres par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ,séance d'ouverture des plis en date du 19/04/2026 procès - verbal N°25/2026 et séance d'évaluation des offres en date du 26/04/2026 procès-verbal N°16/2026, le marché a été attribué provisoirement à l'entreprise ci - après désigné selon les critères d'évaluations des offres prévues au cahier des charges.

Désignation du projet et l'entreprise.	Montant de l'offre en TTC.	Délai de réalisation.	Note de l'offre technique.	Offre financière.
Projet : Entretien et Revêtement du chemin communal N°05 reliant CW 32 EL MOUKEF – BRADMA limite de commune de TASKRIOUT (1 ^{ère} Tranche). • BENBAAZIZ MOHAMED ETB TCE EGTPH ETUHP TDB LOCAL N°01 Beni Marrai cne KHERRATA W BEJAIA. NIF :19519010136914000000	18.838.830,50 DA.	Trois (03) mois.	48.5/50 points.	Offre moins disante.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre techniques et financière sont invités à se rapprocher au bureau du marché public de la commune au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Conformément aux dispositions des articles N°56 et 101 du loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics et N° 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 /09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire contestant le choix opéré, peut introduire son recours dans les dix (10) jours, à compter de la première date de parution du présent avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) et sur le portail électronique des marchés publics ainsi que la presse écrite ou la presse électronique auprès de la commission communale des marchés publics.